



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

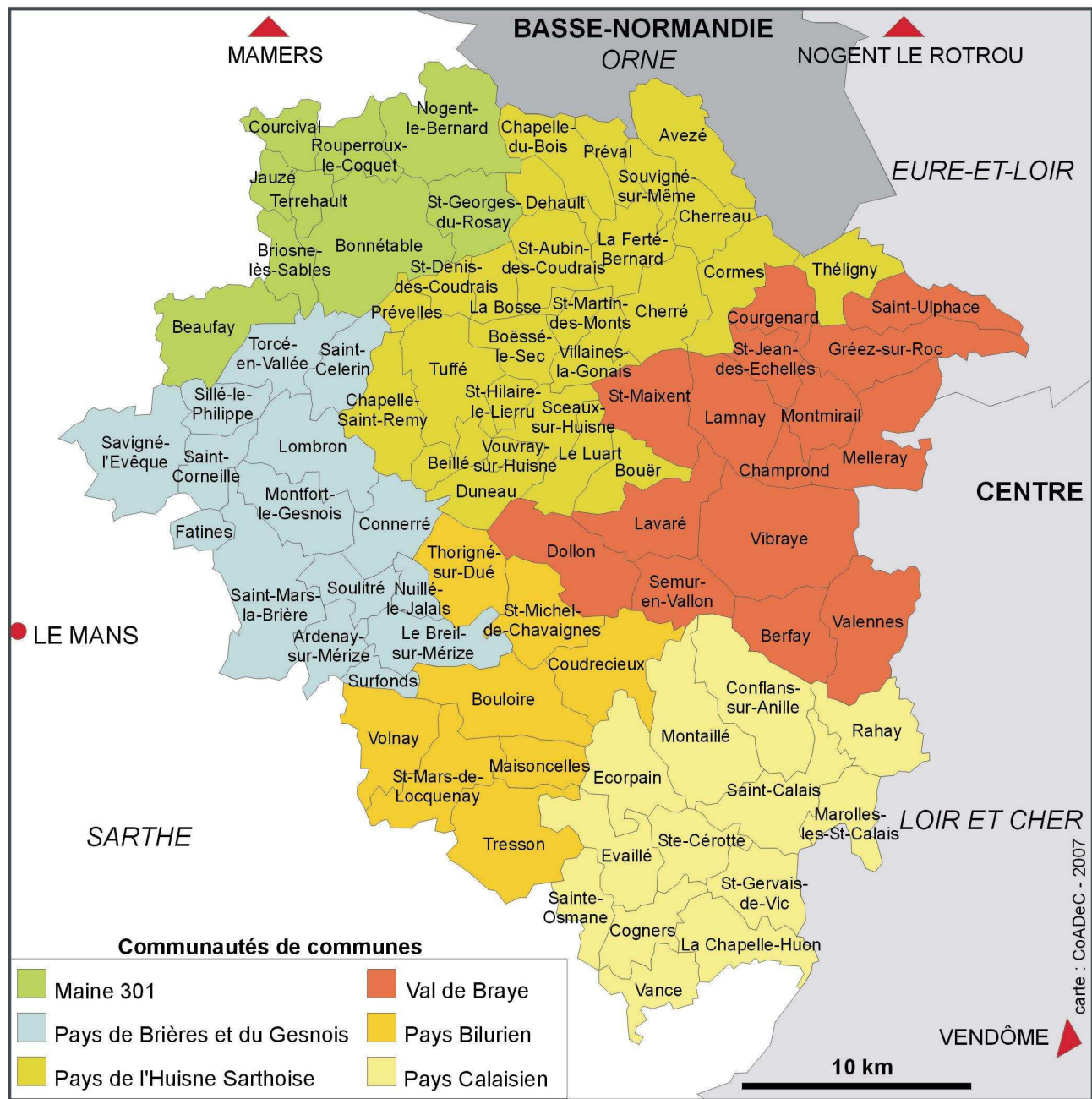
COMMISSION

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

RAPPORT

**«Propositions pour la mise en place
d'une politique culturelle de Pays
ouverte, ambitieuse et dynamique. »**

Le Pays du Perche Sarthois : 86 communes et 6 Communautés de communes



SOMMAIRE

Préambule.....	4
I - Objectifs de la politique culturelle du Pays.....	7
II - Les conditions préalables à la mise en place d'une politique culturelle de Pays.....	9
III - La politique culturelle du Pays.....	11
IV - Les moyens d'action.....	14
Conclusion générale.....	15

PREAMBULE

La Commission Développement Touristique et Culturel du Conseil de Développement du Pays du Perche Sarthois a mené, sur une année et demi, une réflexion approfondie sur la question du développement culturel du territoire.

Cette étude, à l'initiative des élus du Pays, pose les bases pour la mise en place d'une véritable politique culturelle de Pays.

Une réflexion menée en deux temps :

La 1^{ère} étape a permis de réaliser un diagnostic du territoire en matière culturelle, élément indispensable pour déterminer les axes de développement de la politique culturelle. L'étude a été confiée à l'association Coadec, spécialisée dans ce domaine.

La 2nde étape, à quant à elle, été le fruit des membres de la Commission qui, au regard des conclusions de l'étude, ont élaboré des pistes d'actions qui pourraient constituer la politique culturelle du Pays.

Apports et conseils de Coadec :

L'état des lieux culturel du Perche Sarthois, réalisé par Coadec, présente un Pays où les propositions artistiques et culturelles sont nombreuses mais manquent souvent de coordination et ont parfois des difficultés pour se développer.

« En l'absence de ville-centre ayant un rayonnement culturel sur l'ensemble du territoire, des pôles se sont développés. On peut ainsi localiser un pôle Arts Plastiques sur La Ferté-Bernard, un pôle Spectacle Vivant sur Bouloire, un pôle Enseignement Musical sur Saint-Calais. Cette situation, qui rend plus complexe l'émergence d'une politique culturelle coordonnée à l'échelle du territoire, devra cependant être utilisée comme un levier pour faire émerger une dynamique nouvelle. » *(Extrait du diagnostic)*

Eléments du diagnostic culturel :

Atouts	Limites
Présence de pôles culturels remarquables : théâtre Epidaure à Bouloire, école de musique intercommunale Bessé/Saint Calais/Vibraye, le centre culturel la Laverie à la Ferté Bernard, arts céramiques à Prévelles...	Absence de ville-centre à fort rayonnement culturel susceptible de dynamiser le territoire. Pour pallier le risque de dispersion des énergies, le Pays a un rôle de coordination crucial à jouer dans le domaine culturel.
Une implication de certaines communes et Communautés de communes dans la vie culturelle qui se traduit par des dispositifs de financement.	Un manque de professionnels culturels dont le travail permettrait un meilleur suivi des actions en cours, un encouragement aux nouveaux projets, la mise en place d'actions de sensibilisation et de coordination.
Des habitudes de démocratisation culturelle sont à l'œuvre : importance des mouvements d'éducation populaire, accessibilité des publics spécifiques.	Le travail est à poursuivre pour le développement de l'offre en direction des publics jeunes, des personnes socialement défavorisées...
Un patrimoine historique riche et diversifié, valorisé par le Pays d'art et d'histoire et de nombreuses associations d'animation.	La mise en résonance du patrimoine et des pratiques artistiques contemporaines pourrait être développée.
9 000 lecteurs fréquentent les 24 bibliothèques du Pays, animées par 22 personnels salariés et 139 bénévoles.	- pas de structuration de l'offre de lecture publique à l'échelle des EPCI. - peu de partenariats durables entre les bibliothèques.
Plus de 1 000 élèves suivent des cours de musique dans une école territoriale, associative, une harmonie ou une structure socioculturelle.	- les professeurs effectuent souvent un nombre d'heures hebdomadaires très faible, sous statut précaire, d'où une difficulté à attirer des professeurs diplômés. - le partenariat entre les écoles et les différents types d'acteurs reste à développer. - l'enseignement de la danse est très peu visible.
Une présence artistique professionnelle non négligeable sur le territoire : compagnies de théâtre, céramistes, peintres ...	Des artistes dont le travail n'est pas toujours suffisamment valorisé par les collectivités.
Importance des pratiques artistiques amateurs : 11 harmonies, 11 chorales, 10 troupes de théâtre... et structurées à l'échelle départementale.	Certaines de ces pratiques pourraient être le support d'événements à l'échelle du Pays (rencontres chorales...).
4 lieux équipés pour la diffusion du spectacle vivant, dont une scène conventionnée à Bouloire.	Certaines formes ou esthétiques demeurent absentes, comme la danse, par exemple ou très rares, comme les musiques actuelles.
Arts plastiques : une dynamique de l'art contemporain à la Ferté Bernard, une tradition de l'art céramique autour de Prévelles.	Une visibilité plus grande pourrait être donnée aux artistes locaux (ex : journée d'ouverture des ateliers).
2 cinémas fixes et 5 lieux d'accueil de cinéma itinérant	L'accès au cinéma pour les personnes ayant un handicap reste à développer (sous-titrage en français, audio-description...).

Orientations, choisies par la commission, pour la politique culturelle de Pays :

A partir de ces éléments, la Commission a décidé de proposer une politique culturelle de Pays portant uniquement sur les questions d'animation, de coordination de l'offre et de mise en réseau des acteurs culturels. Il s'agit, certes, de renforcer les actions confirmées ayant fait la preuve de leur efficacité et de leur pertinence, mais aussi, de soutenir les actions considérées comme innovantes et exemplaires.

La politique culturelle portera sur les domaines suivants : la lecture, le cinéma, la danse, la musique, le théâtre, les arts plastiques...

Les propositions excluront, de fait, le domaine du patrimoine qui constitue l'une des missions prioritaires du Pays, au travers son label Pays d'art et d'histoire, obtenu en 1998.

EN CONCLUSION :

CONSTAT DU DIAGNOSTIC COADEC

=

**UN TERRITOIRE BIEN DOTE EN EQUIPEMENTS CULTURELS
MAIS DISPERSES GEOGRAPHIQUEMENT**



ROLE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

=

**AGIR POUR LA COORDINATION DE L'OFFRE CULTURELLE
ET LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS CULTURELS**

I - OBJECTIFS DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU PAYS

La culture est un levier indéniable du développement global du territoire. Elle constitue un moyen d'actions dans les différentes politiques publiques, qu'elles soient d'aménagement du territoire, d'action éducative pour toutes les générations, de vie associative, de lutte contre les inégalités, de lutte contre l'isolement des campagnes, d'ouverture vers l'extérieur, d'accueil des nouvelles entreprises et par incidence, des familles qui s'installent...

Elle favorise donc l'attractivité du territoire pour les populations extérieures et consolide la qualité de vie de tous ses habitants.

Depuis la création du Ministère de la Culture en 1959, une des problématiques essentielles de ce secteur est l'accessibilité à l'offre artistique et culturelle, autrement dit la démocratisation culturelle. Permettre au plus grand nombre la relation avec l'art et la culture, telle est la mission de toute collectivité qui s'engage dans une réflexion culturelle.

Les objectifs auxquels doit répondre la politique culturelle du Pays du Perche Sarthois :

Rapprocher le Pays de ses habitants

Le Pays du Perche Sarthois, né en 1995, demeure encore méconnu de ses 75 000 habitants : la culture est un excellent vecteur de communication pour le Pays vers sa population.

Créer l'unité pour renforcer l'identité du Pays

Le Pays du Perche Sarthois a besoin de créer sa propre identité, connue et reconnue de ses habitants : la culture est un élément identitaire à construire et à développer pour faciliter la convivialité.

Ouvrer pour un aménagement culturel équilibré du territoire

Le diagnostic territorial met en évidence que le Perche Sarthois connaît des disparités qu'il serait souhaitable de combler dans le champ culturel : la culture est à la fois un levier et un enjeu de la politique d'aménagement.

Développer l'accessibilité de tous à la culture

Une participation de tous à la vie culturelle suppose de consentir un effort particulier en faveur des publics qui ne sont pas naturellement familiers de la culture (les jeunes, les populations les plus fragiles, certaines catégories de salariés...) : la culture doit se rapprocher de tous les publics.

Promouvoir la diversité culturelle

La diversité culturelle permettra de favoriser la rencontre de toutes les expressions et de leurs supports (du livre à la vidéo en passant par le théâtre) : par une véritable politique de diffusion, il s'agit de relever le défi de la création et de l'émergence de nouvelles pratiques.

EN CONCLUSION :

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU PAYS



RAPPROCHER LE PAYS DE SES HABITANTS

RENFORCER L'IDENTITE DU PAYS

EQUILIBRER LE TERRITOIRE

DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE DE TOUS

DIVERSIFIER L'OFFRE CULTURELLE

II - LES CONDITIONS PREALABLES A LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE DE PAYS

Afin d'élaborer la future politique culturelle du Pays, il est important de réfléchir à un certain nombre de points nécessaires à sa mise en place : répartition des compétences en matière culturelle entre Pays et Communautés de communes ; intégration des politiques culturelles nationale, régionale et départementale ; prise en compte de l'ingénierie inhérente au projet.

Une politique culturelle Pays reliée aux dispositifs départementaux et régionaux

La politique culturelle du Pays doit s'appuyer sur les autres schémas des collectivités mis en place : Région des Pays de la Loire et Département de la Sarthe, afin que le développement de la culture se fasse de manière cohérente à l'échelle d'un vaste territoire.

Il serait opportun que la Région et le Département intègrent l'existence des Pays dans leurs actions. Pour ce faire, les élus du Pays assureront la promotion de la politique culturelle qu'ils auront choisie au-delà de leur territoire.

Un partage des compétences entre Pays, Communautés de communes et communes

L'étude a mis en évidence que quatre Communautés de communes sur six mènent des actions en faveur du développement culturel, mais ponctuellement pour trois d'entre elles.

La mise en place d'une politique culturelle de Pays nécessite que chaque Communauté de communes se dote de la compétence culturelle. A l'inverse des intercommunalités urbaines, les compétences culturelles des Communautés de communes relèvent dans plus de la moitié des cas de celles dites « facultatives » (au-delà des compétences obligatoires et optionnelles exigées par la loi).

Le Pays du Perche Sarthois pourrait alors assurer la coordination et la mise en réseau des acteurs culturels. Cette nouvelle mission du Pays impliquerait la mise en place d'un budget spécifique dédié au développement culturel. La création d'un poste d'agent de développement culturel, rattaché aux services du Pays du Perche Sarthois paraît incontournable.

Par contre, ce qui intéresse les projets d'investissement d'amélioration ou de création d'infrastructures demeurerait de la compétence des Communes et des Communautés de communes, avec les soutiens financiers des dispositifs existants (ex : Contrat Territorial Unique).

EN CONCLUSION :

ROLE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS



COORDONNER, ANIMER ET IMPULSER

III - LA POLITIQUE CULTURELLE DU PAYS

La politique culturelle serait cohérente avec la Charte de Territoire du Pays, dans le sens où elle répond à plusieurs des dix règles d'or, avec entre autres :

- nous équilibrerons le territoire
- nous renforcerons l'attractivité et valoriserons le territoire
- nous maintiendrons et attirerons les jeunes
- nous soutiendrons les actions en faveur du tourisme, du patrimoine et de la culture
- nous favoriserons l'émergence de projets fédérateurs

La politique culturelle pourrait se décliner en six axes majeurs avec, pour chacun, des exemples d'actions à mettre en place :

Coordonner l'offre culturelle

- s'appuyer sur les acteurs culturels existants
- développer un dialogue suivi avec les différents acteurs et impulser les synergies
- reconnaître le rôle de l'éducation populaire pour l'accès à la culture
- structurer des réseaux de partenaires
- favoriser les échanges avec les élus
- mobiliser des financements pour l'animation et l'ingénierie culturelle du territoire (ex : CTU)
- ...

Rééquilibrer l'offre culturelle du Pays

- soutenir financièrement l'investissement à l'équipement culturel des collectivités au travers des politiques contractuelles du Pays (ex : Contrat Territorial Unique...)
- identifier des pôles ressources, référents par domaine culturel (Saint Calais pour la musique, la Ferté Bernard pour les arts plastiques, Bouloire pour le spectacle vivant) et accompagner financièrement leurs missions au-delà de leur territoire d'origine
- soutenir les pratiques peu présentes sur le territoire (ex : danse et musiques actuelles)
- subventionner les actions de coopération entre les pôles ressources et les territoires en besoin
- ...

Promouvoir l'accessibilité de tous aux pratiques culturelles (sociale, géographique, économique, physique)

- développer le covoiturage et le transport en commun
- tendre vers une tarification unique à l'échelle du Pays, aller vers un « pass culture »
- réserver des places pour des personnes en difficultés
- encourager la prise en compte des handicaps dans les lieux culturels
- proposer des horaires adaptés au profil des publics
- promouvoir les actions éducatives de découverte de la culture
- permettre au public d'accéder via la médiation à la compréhension d'une œuvre
- développer des outils de sensibilisation (ex : site Internet, guide à destination du grand public)
- soutenir les expressions artistiques dans des petits lieux de diffusion (ex : cafés-concerts)
- ...

Développer une politique événementielle de Pays

- mettre en place une communication globale de temps forts (ex : journée de Pays)
- créer des bourses aux projets intercommunaux
- croiser les influences artistiques
- développer la mutualisation et la solidarité
- ...

Encourager la création culturelle

- soutenir les résidences d'artistes et d'écrivains, lieux de partages entre l'artiste et le Pays
- mettre en place des jumelages annuels ou bisannuels
- inciter l'organisation de salons culturels (ex : livres, photos)
- développer les pratiques amateurs
- proposer des rencontres de chorales avec l'orchestre symphonique du Perche Sarthois
- ...

Soutenir la diversité culturelle

- encourager les nouvelles expressions artistiques
- identifier et accompagner les initiatives sur les arts de la rue, les musiques actuelles, la danse, l'audiovisuel
- créer une ligne événementielle thématique sur toute l'année et dans les différentes pratiques
- ...

EN CONCLUSION :

AXES DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE PAYS



COORDONNER L'OFFRE CULTURELLE

REEQUILIBRER L'OFFRE CULTURELLE DU PAYS

PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITE DE TOUS A LA CULTURE

DEVELOPPER UNE POLITIQUE EVENEMENTIELLE DE PAYS

ENCOURAGER LA CREATION CULTURELLE

SOUTENIR LA DIVERSITE CULTURELLE

IV - LES MOYENS D'ACTION

La mise en œuvre d'une véritable politique culturelle de Pays implique nécessairement la création d'un poste de chargé de mission « Culture », rattaché aux services du Pays du Perche Sarthois et la dotation d'un budget spécifique.

La notion d'emploi culturel est importante car elle conditionne un ensemble d'actions de médiation et de sensibilisation qui permet de s'adresser à toutes les populations. Il ne suffit pas en effet de mettre à disposition des habitants une offre culturelle, celle-ci doit être accompagnée par des actions susceptibles de faire venir le public et d'éveiller un désir de culture.

Pour cela, il est nécessaire de fédérer les acteurs, de recenser les projets et d'initier des mises en réseaux, de créer des contacts entre les artistes, les associations et les publics, d'encourager les projets en gestation et de développer ceux qui sont en cours.

Les professionnels du secteur culturel sont les interlocuteurs des collectivités, des associations, des publics et des artistes. C'est par leur intermédiaire que peut se construire une action territoriale qui prend en compte toutes les composantes du développement culturel pour aboutir à un maillage du territoire qui garantit à tous l'accès à la culture.

La mise en œuvre concrète de la politique culturelle du Pays passe par ... :

- la constitution d'un groupe de travail « politique culturelle »
- l'identification des priorités d'actions à mettre en place à partir de l'état des lieux culturels réalisés par l'association Coadec et des préconisations du Conseil de Développement
- la réalisation d'une "fiche-action" par opération détaillant le budget nécessaire à sa mise en œuvre, les objectifs, les partenaires, les acteurs, le public concerné, le mode opératoire pour aboutir à la réalisation
- l'élaboration d'un échéancier de réalisation
- le recrutement d'un chargé de mission « Culture »

La commission recommande au Pays de solliciter le Coadec pour l'accompagnement de la mise en place de la politique culturelle. Leur expérience professionnelle dans l'élaboration de politiques culturelles à diverses échelles territoriales, renforcée par leur connaissance du territoire justifierait que ce travail leur soit confié dans un souci de cohérence.

CONCLUSION GENERALE

La commission Développement Touristique et Culturel du Conseil de Développement souhaiterait que le Perche Sarthois élabore une véritable politique culturelle de Pays, mêlant le patrimoine, déjà bien développé dans le cadre du Pays d'art et d'histoire aux autres domaines de la culture.

ROLE DU PAYS EN MATIERE DE POLITIQUE CULTURELLE

Coordonner, animer, impulser



AXES DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Coordonner l'offre culturelle

Rééquilibrer l'offre culturelle du Pays

Promouvoir l'accessibilité de tous à la culture

Développer une politique événementielle de Pays

Encourager la création culturelle

Soutenir la diversité culturelle



CONDITIONS D'UNE POLITIQUE CULTURELLE DE PAYS REUSSIE

Allouer un budget spécifique

Développer les emplois culturels